

ENJEU 1 : GARANTIR LA PERENNITE DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS ET PROMOUVOIR UNE ECONOMIE FORESTIERE DURABLE

Indicateur stratégique : % d'espaces naturels gérés durablement
En 2007 : 28 % - en 2012 : 88% - Objectif 2020 : 100%

Surface d'espaces naturels : 16000ha

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES ⁽³⁾	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Intégrer la préservation durable de la forêt dans les orientations de gestion forestière : mise en œuvre des Plans de Massif Durables (PDM)		Couverture de 100% du territoire par des plans de gestion forestière intégrée d'ici 2020	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Mettre en œuvre les PDM (Plans de Développement de Massifs) intégrant une gestion multifonctionnelle PDM Ouest Saint Baume et PDM Sud Regagnas depuis 2011. Actualisation du PDM Garlaban à partir de 2012,	PCET/PDM	****	****	****	
				Dans le cadre des PDM : - Promouvoir la certification ou la labellisation forestière (PEFC) - Décliner les mesures sylvicoles d'adaptation au changement climatique dans les documents d'aménagement de la forêt : plans simples de gestion (PSG), Règlement Type de Gestion (RTG), plans d'aménagement de la forêt publique (communale, domaniale, départementale) - Editer un guide de recommandations en vue de réduire l'impact environnemental des travaux sylvicoles et de renforcer la qualité paysagère à destination des professionnels, propriétaires et gestionnaires	PCET/PDM	****	**	***	
		Dans le cadre des PSG et RTG : - Mener des actions d'information et de formations techniques des propriétaires forestiers privés - Encourager les ventes groupées entre propriétaires		PCET/PDM	*	***	****	Nombre de PSG (Plan Simple de Gestion) / Nombre total de propriétaires forestiers	
Participer aux réseaux d'échanges l'Adaptation au changement climatique des espaces forestiers		dès 2012		Participer à des actions de partenariat et de coopération avec d'autres pays méditerranéens et/ou européens	PCET/PDM	****	***	****	
		Depuis 2011		Participer aux réseaux régionaux et méditerranéens sur le changement climatique	PCET/PDM	****	***	****	
				Participation de la Communauté d'Agglomération au réseau Forêts Modèles dont les objectifs sont : 1, nouvelle économie pour la forêt 2, gestion fonctionnelle des espaces péri-urbains	PCET/PDM	****	***	****	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Mise en place d'expérimentation sur la sylviculture durable adaptée aux nouvelles conditions climatiques		A partir de 2013	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	1, Définir et expérimenter de nouvelles modalités de gestion sylvicole (des futaies de pin d'Alep, de peuplements mixtes...)	PCET/PDM	****	**	***	Nombre de protocoles et de sites d'expérimentation
		depuis 2002 pour le Garlaban A partir de 2013 pour les autres massifs		2, Expérimenter la régénération naturelle assistée et préserver des îlots de semenciers de pin d'Alep	PCET/PDM	****	**		
		2015		3, Réaliser des plantations de façon ponctuelle et sélective dans les secteurs sensibles et/ou à enjeux (paysagers, de biodiversité, d'accueil du public, d'érosion..) avec des espèces adaptées	PCET/PDM	***	**	*	Hectares reboisés
		à partir de 2016		4, Réhabiliter les secteurs dégradés par épandage de compost stabilisé	PCET/PDM	****			
Accompagner le développement de la filière bois-énergie	23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020, dont le bois-énergie (Grenelle Environnement) Adapter la gestion forestière à l'évolution de la production forestière	En cours Mise en œuvre à partir de 2012	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Mise en oeuvre du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) : - Créer une plate-forme de broyage et de stockage de plaquettes forestières - Promouvoir le broyage des bois coupes forestières (non utilisables en bois d'oeuvre) d'espaces verts pour une utilisation en production de plaquettes forestières	PCET/SCOT/PLU/PDM/PAT	****	***	***	
		2013		Remettre en place l'affouage sur les zones non favorable au PAT : mise à disposition de parcelles aux particuliers qui viennent eux-même chercher le bois coupé sélectionné	PCET/PDM/PAT	****	***	***	
Accompagner le développement de nouveaux débouchés (filiale bois d'oeuvre, biomasse)		dès 2011	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Favoriser la normalisation du pin d'Alep en bois d'oeuvre	PCET/PDM/PAT	**		****	
		2013-2015		Monter une antenne de sciage sur le territoire en circuit court Promouvoir les techniques de réification ou d'oléothermie	PCET/PDM/PAT	**		****	
		depuis 2007		Intégrer dans les marchés publics l'obligation de traitement et de valorisation locale des résidus de coupes forestières ou d'espaces verts	PCET/PDM/PAT	**		****	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DEVELOPPER HARMONIEUSEMENT LES DIFFERENTS USAGES

Indicateur stratégique : taux de fréquentation des massifs

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Déterminer la fréquentation des massifs		2012	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	- Mise en place d'un éco-comptage aux portes d'entrée des massifs les plus fréquentés - Déterminer un seuil maximum de tolérance du milieu naturel	PCET/PDM	****	***	*	
Adapter les moyens de transport d'accès et de locomotion en forêt		2012		Elaboration de plans de desserte des usagers dans les massifs : - Identifier les points d'entrée dans les massifs accessibles par des moyens de transport en commun : fait pour le topo-guide du Garlaban, à faire pour les autres topo-guides - Mettre en place des véhicules électriques et une calèche pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en massif, sur certaines pistes forestières à identifier (2014)	PCET/PDM	***	****	**	
Proposer au public (local, régional et touristique) des sentiers de randonnée adaptés et les services associés		2012		Créer des sentiers de randonnées thématiques : faune, flore, patrimoine, ... Exemple en cours de réalisation : tour du télégraphe Aubagne ou les fours à chaux de la Penne	PDM	****	***	**	
		en cours		Généraliser la création de sentiers de randonnées à l'ensemble des massifs du territoire (randonnée pédestre, équestre) en partenariat avec les services concernés et les associations	PDM	**	**	*	Nombre de sentiers, linéaires de sentiers
		2014		Créer des sentiers de randonnée avec des balises "sensorielles" pour tout public (dont les mal-voyants)	PDM	*	****	*	Nombre de sentiers adaptés
		2013		Créer des produits touristiques liés à la forêt, compatibles avec sa préservation, identifiés "Pays d'Aubagne et de l'Etoile", en lien avec l'artisanat local et l'agriculture locale Exemple : le miel	Charte Agricole	***	**	***	Nombre de produits à thème
Préserver les milieux naturels et concilier les usages		2015		Rédiger en concertation avec tous les acteurs un code partagé éco-responsable de bonne conduite entre usagers	PDM	**	***	***	Nombre d'associations impliquées
		2015		Impliquer les associations dans la sensibilisation des usagers	PDM	**	****		
		2013		Développer des partenariats entre les propriétaires, collectivités et professionnels du tourisme (avec éventuellement des propriétaires) ex : Forestour	PDM	***	**	*	Nombre de conventions

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

ENJEU 3 : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS ET REDUIRE LA VULNERABILITE AUX RISQUES

Indicateur stratégique : Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Faire du domaine de la Font de Mai un laboratoire exemplaire des pratiques favorisant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique	Collecter les données écologiques, promouvoir et organiser leur disponibilité, ainsi que le suivi des impacts sur les écosystèmes Poursuivre et intensifier la recherche-développement sur l'adaptation des forêts au changement climatique Prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique (Grenelle Environnement) – Trame verte et bleue (Grenelle Environnement)	Etude en 2012	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Cultiver en prairies artificielles ou en céréales sèches certaines friches agricoles	PCET	****	*	**	
				Créer des vergers conservatoires	PCET	****	**	*	
				Aménager un sentier de découverte des espèces locales adaptées pour le public dont les scolaires	PCET / Charte agricole	****	***	*	
				Vulgariser les travaux de recherche sur l'adaptation au changement climatique des espaces forestiers et ouvrir un lieu d'accueil du public pour échanger avec le grand public (cf. rubrique projets innovants)	PCET	****	*	*	
Evaluer la richesse du territoire en matière de biodiversité et proposer des mesures de gestion pour la préserver	Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique (Loi Grenelle 1 du 03/08/09)	2012	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Etude Trame verte et bleue : réaliser un état des lieux de la biodiversité remarquable et ordinaire sur le territoire de l'Agglomération (habitats, faune et flore) et définir des mesures de gestion	PCET/SCOT	****	**	*	Indice de Biodiversité Potentielle
				Valoriser la ripisylve et gérer les zones d'expansion des crues	PCET/Contrat de rivière/PLU/SCOT	****	*	*	

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Promouvoir une gestion intégrée des interfaces forêt-agriculture		depuis 2010	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Développer les projets de sylvo-pastoralisme	PCET / Charte agricole/PDM/PLU/SCOT	****	**	***	
		2012		Valoriser les coupures de combustible inter-massif (oliveraies, vignobles...)	PCET / Charte agricole/PDM	****	*	**	
		2014		Développer l'agroforesterie avec l'apport de compost	PCET / Charte agricole/PDM	****	*	***	
		2015		Développer la sylviculture truffière	PCET / Charte agricole/PDM	*	*	**	
		à partir de 2012 sur le Garlaban		Mettre en place des mesures agri-environnementales à vocation de DFCI et Natura 2000	PCET / Charte agricole/PDM	****		**	
Mise en œuvre d'une stratégie de DFCI (Défense des Forêts contre l'Incendie) adapté à chaque massif	Prévenir un risque accru d'incendies Les actions doivent être en cohérence avec le PD PFCI	Depuis 2002 (Garlaban) A partir de 2012 (Regagnas et Ouest Ste Baume)		Optimiser les infrastructures et ouvrages de DFCI (pistes, citernes)	PDM	****		**	Nombre de points d'eau, ml de pistes de DFCI
				Traiter les secteurs sensibles par des travaux forestiers adaptés (<i>éclaircies sylvicoles et débroussailllements de peuplements, création de BDS Bandes Débroussaillées de Sécurité, coupure de combustible intra-massif, brûlage dirigé, ...</i>)	PCET/PDM	****		**	Ha de BDS, d'éclaircies, superficie de coupures de combustible, surface de brûlage dirigé
		2012		Actualiser les études de PIDAF en intégrant une gestion globale de l'espace naturel et forestier	PCET / PDM	****	*	*	
Restaurer les terrains incendiés (RTI)	Gérer les conséquences en forêt des événements climatiques exceptionnels	en fonction des incendies		Réaliser les travaux d'urgence (abattage, broyage, mise en fascines...) sur les zones vulnérables	PCET / PDM	****	*	*	Ha de travaux de RTI
				Identifier les zones incendiées et reconstituer les sols et peuplements (par régénération naturelle assistée ou plantations)	PCET / PDM	****	*	**	Ha de boisements ou de peuplements
Protéger durablement les biens et personnes dans les zones d'interface habitat-forêt	Prévenir un risque accru d'incendies	Dans le cadre des PPRIF et des PDM PPRIF Auriol finalisé en 2012, Roquevaire en cours		Elaborer des plans de traitement et d'entretien des interfaces forêt-habitat sur les secteurs les plus sensibles	PCET / PLU/PPRIF/PDM	***	**	*	Nombre de plans de traitement des interfaces
				Réaliser des travaux forestiers, améliorer les voies d'accès et développer les points de desserte en eau dans les zones d'interface	PCET / PLU/PPRIF/PDM	***		***	Ha de surfaces débroussaillées, nombre de points d'eau, ml de pistes d'accès

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ⁽¹⁾	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾ (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Intégrer la gestion durable et la protection de la forêt dans les documents d'urbanisme et d'orientation	Appuyer les politiques nationales d'adaptation des forêts au changement climatique sur des démarches locales et concertées Obligations Légales de débroussaillage pour tout propriétaire (public et privé, dont les collectivités territoriales) - Code forestier	2013	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Intégrer la prévention incendie dans les documents d'urbanisme et d'orientation (SCOT, PLU) et dans les PCS Plans communaux de sauvegarde	SCOT / PLU	***		*	
				Prendre en compte la gestion adaptative de la forêt au changement climatique dans les documents d'urbanisme et d'orientation (SCOT, mesures de gestion Natura 2000) et intégrer les recommandations du futur schéma régional de cohérence écologique	SCOT / PLU	***		*	
				Définir des règlements d'urbanisme au niveau des PLU pour faciliter les installations sylvopastorales dans les zones naturelles (N) et de plate-formes bois-énergie	PLU/SCOT/PLU	****	*	***	
				Sensibiliser les différents gestionnaires et faire appliquer les OLD Obligations Légales de Débroussaillage par des actions d'animation et de contrôle		**	**	**	Nombre de contrôles

PROJETS INNOVANTS ET EXPERIMENTAUX		
	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales ⁽²⁾
Mise en place de protocoles de recherche appliquée pour l'adaptation au changement climatique des espaces forestiers	Mettre en place un site pilote d'étude de l'évolution de différentes populations d'abeilles domestiques et sauvages avec le CEMAGREF	PCET
	Valoriser et communiquer sur les résultats de la R&D en matière de suivi des impacts du changement climatique	PCET
	Mettre en place un comité scientifique et technique pour étudier les effets du changement climatique et évaluer des actions	PCET

⁽¹⁾ Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

⁽²⁾ PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

⁽³⁾ Gains GES, émissions de gaz à effet de serre